



*Bienvenue sur le questionnaire des États généraux de la démocratie territoriale.*

*Le questionnaire, destiné à tous les élus locaux, comporte :*

- une série de questions destinées à **mieux vous connaître**,*
- 44 questions destinées à recueillir votre sentiment général sur **l'état de la démocratie territoriale**,*
- 37 questions, à caractère plus **technique** (elles apparaissent dans les encadrés « Pour aller plus loin »),*
- 26 questions à l'intention spécifique des **élus d'outre-mer**.*

*Vos réponses seront anonymes. Vous avez jusqu'au 22 février 2012 pour participer à cette consultation. Il faut compter environ 30 minutes pour répondre aux 44 premières questions.*

*Afin de faire avancer la démocratie territoriale, n'hésitez pas à promouvoir ce questionnaire auprès d'autres élus locaux.*

## FAISONS CONNAISSANCE...

### (1) Quel(s) mandat(s) exercez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- a) **Élu(e) municipal(e)**
- **Quelle est la taille de votre commune ?**
    - Moins de 1 000 habitants
    - De 1 000 à 3 499 habitants
    - De 3 500 à 19 999 habitants
    - De 20 000 à 99 999 habitants
    - 100 000 habitants ou plus
  - **Êtes-vous le maire ?**
    - Oui
    - Non
  - **Êtes-vous adjoint(e) au maire ?**
    - Oui
    - Non
- b) **Élu(e) d'un département**
- **Êtes-vous président(e) ou vice-président(e) ?**
    - Oui
    - Non
- c) **Élu(e) d'une région**
- **Êtes-vous président(e) ou vice-président(e) ?**
    - Oui
    - Non
- d) **Membre de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre**
- **S'agit-il ?**
    - D'une communauté de communes
    - D'une communauté urbaine
    - D'une communauté d'agglomération
    - D'un syndicat d'agglomération nouvelle
  - **Êtes-vous président(e) ou vice-président(e) ?**
    - Oui
    - Non

**FAISONS CONNAISSANCE...**

**(2) Êtes-vous élu(e) ?**

- En métropole
- Dans un département d'outre-mer
- Dans une collectivité d'outre-mer
- En Nouvelle-Calédonie

Numéro du département

Si vous êtes élu(e) dans un département d'outre-mer, dans une collectivité d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie, vous pouvez vous reporter en priorité aux chapitres I et IV du questionnaire.

**(3) Êtes-vous ?**

- Une femme  Un homme
- En activité  Retraité(e)

## I. VOS MISSIONS D'ÉLU ET LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

### Le mandat local

**1. Considérez-vous votre mandat comme :**

- |   |     |                          |     |                          |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| - Une marque de dévouement                      | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Un engagement civique                         | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Un métier                                     | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Une charge                                    | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Un facteur de risque pénal                    | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Une possibilité d'exercer des responsabilités | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |

**2. L'exercice de votre mandat vous apporte-t-il beaucoup, peu ou pas du tout de satisfaction :**

- Beaucoup
- Peu
- Pas du tout

**3. Percevez-vous, ces dernières années, une plus grande distance des administrés à l'égard des élus locaux :**

- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Pratiquement jamais

**4. Pour faciliter l'exercice de votre mandat, vous auriez besoin de :**

- |  |     |                          |     |                          |
|--|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| - Pause dans les réformes                  | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Plus de conseils techniques de proximité | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Moins de contraintes réglementaires      | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Plus d'autonomie financière              | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Plus de formation                        | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Un statut plus protecteur                | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |

**5. L'adoption d'un statut de l'élu, rassemblant l'ensemble des droits et obligations déterminés par la loi, vous paraît-elle :**

- Indispensable
- Utile
- Inutile

## I. VOS MISSIONS D'ÉLU ET LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

### Le mandat local

#### Pour aller plus loin...

I. Dans le cadre de ce statut, vous avez surtout besoin de (2 réponses maximum) :

- Un crédit d'heures
- Un droit à la cessation d'activité
- Une allocation de fin de mandat
- Une prise en compte de l'exercice d'un mandat dans le calcul de la pension de retraite d'un élu
- Une indemnité au bénéfice des élus qui cessent leur activité professionnelle pour exercer leur mandat
- Un accès à la formation

### La démocratie locale

6. Le nombre de conseillers dans les conseils municipaux actuellement élus au scrutin majoritaire vous semble-t-il :

- Adapté
- Trop élevé

7. À partir de quel seuil les conseillers municipaux devraient-ils, selon vous, être élus au scrutin de liste sans panachage :

- Moins de 500 habitants
- 500 habitants
- 1 000 habitants
- 1 500 habitants
- 3 500 habitants

8. Ce scrutin de liste devrait-il respecter la parité :

- Oui
- Non

9. Les établissements publics de coopération intercommunale doivent-ils être constitués :

- D'élus désignés au scrutin universel direct sans fléchage
- D'élus désignés au scrutin universel direct par fléchage
- De représentants des communes élus au sein des conseils municipaux

## I. VOS MISSIONS D'ÉLU ET LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

### La démocratie locale

10. Faut-il un élu unique pour les conseils régionaux et les conseils généraux ?

- Oui
- Non

**Si non :**

**Quel devrait être le mode de scrutin pour les élus régionaux :**

- Uninominal à 2 tours sur une circonscription type canton
- Proportionnel sur une base régionale
- Proportionnel par section départementale (scrutin actuel)

**Quel devrait être le mode de scrutin pour les élus départementaux :**

- Uninominal à 2 tours sur les cantons redécoupés
- Proportionnel sur une base départementale
- Proportionnel par section infra départementale

11. Pensez-vous que les droits dont dispose l'opposition au sein des assemblées locales sont :

- Suffisants
- Insuffisants

### Pour aller plus loin...

II. En plus des élections, il existe actuellement divers outils de participation à la démocratie locale. Quels sont ceux qui, selon vous, présentent la plus grande utilité (4 réponses maximum) :

- Le référendum local décisionnel
- Le référendum local consultatif
- Le droit de pétition
- Les conseils de quartier
- Les commissions consultatives des services publics locaux
- Les réunions publiques d'information
- Les comptes rendus de mandat
- Les conseils d'usagers
- Les conseils de sages (les aînés)
- Les conseils municipaux enfance/jeunesse

## I. VOS MISSIONS D'ÉLU ET LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

### Les missions des collectivités territoriales

**12. La mission de préserver les services publics de proximité relève-t-elle plutôt :**

- Des communes et des EPCI
- Du département
- De la région

**13. La mission de préserver les solidarités sociale et territoriale relève-t-elle plutôt :**

- Des communes et des EPCI
- Du département
- De la région

**14. La mission d'assurer l'attractivité des territoires, de favoriser la compétitivité des entreprises et de mener les actions de formation relève-t-elle plutôt :**

- Des communes et des EPCI
- Du département
- De la région

**15. Comment répartir les compétences entre les collectivités territoriales :**

- La commune doit pouvoir intervenir sur tout sujet présentant un intérêt communal ; le département doit pouvoir intervenir sur tout sujet présentant un intérêt départemental ; la région doit pouvoir intervenir sur tout sujet présentant un intérêt régional
- Des blocs de compétences doivent être déterminés pour la commune, le département et la région
- La commune doit pouvoir intervenir sur tout sujet d'intérêt communal et des blocs de compétences doivent être déterminés pour le département et pour la région
- Il faut surtout s'en remettre à des accords entre collectivités pour la détermination du ou des niveaux responsables de chaque compétence

**I. VOS MISSIONS D'ÉLU ET LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE**

**Les missions des collectivités territoriales**

**Pour aller plus loin...**

**III. Lorsqu'une collectivité n'exerce pas l'une de ses compétences obligatoires, faut-il une procédure permettant à l'État :**

- De la contraindre à agir	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
- D'agir à sa place	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>

**IV. La création par les communes d'un centre communal d'action sociale doit-elle :**

- Rester obligatoire	<input type="checkbox"/>
- Devenir facultative	<input type="checkbox"/>

**La répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'État**

**16. Pensez-vous que de nouvelles compétences doivent être transférées à la région en matière de :**

- |  |     |                          |     |                          |
|--|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| - Emploi, orientation, formation professionnelle | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Transports                                     | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Gestion des fonds européens                    | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Agriculture                                    | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Enseignement supérieur et recherche            | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Culture  | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Santé  | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Transfert des gestionnaires des lycées         | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |

**17. Pensez-vous que de nouvelles compétences doivent être transférées au département en matière de :**

- |  |     |                          |     |                          |
|--|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| - Logement (aide à la pierre...)           | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Médecine et service social scolaires     | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Ingénierie territoriale                  | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - Transfert des gestionnaires des collèges | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |

## I. VOS MISSIONS D'ÉLU ET LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

### La répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'État

18. Vous paraît-il souhaitable qu'il existe des compétences exercées à la fois par l'État et les collectivités territoriales (handicap, sécurité...) :

- Oui
- Non

**Si non**, considérez-vous que ces compétences devraient être entièrement transférées aux collectivités territoriales :

- Oui
- Non

#### Pour aller plus loin...

V. Pensez-vous que les compétences exercées par les collectivités par délégation et au nom de l'État (aide à la pierre...) doivent être :

- Maintenues
- Supprimées
- Étendues

VI. Pensez-vous que certaines compétences décentralisées devraient de nouveau relever de l'État :

- Non
- Oui, pour la région (*préciser*)
- Oui, pour le département (*préciser*)
- Oui, pour la commune (*préciser*)

VII. Selon vous, la responsabilité des services d'incendie et de secours doit-elle être rendue à l'État :

- Oui
- Non

## II. VOS MOYENS D'AGIR

### Les ressources financières

19. Êtes-vous favorable à ce que chaque niveau de collectivité bénéficie d'une combinaison d'impôts (imposition sur les ménages, sur les entreprises, sur le patrimoine) :

- Oui
- Non

**Si non :**

- Pensez-vous qu'un impôt doit être affecté à un seul niveau de collectivité :

- Oui
- Non

**Si vous avez répondu « oui » à la question précédente :**

- Pensez-vous que l'imposition sur les ménages (taxe d'habitation...) doit être affectée en priorité :

- À la commune
- Au département
- À la région

- Pensez-vous que l'imposition sur les entreprises doit être affectée en priorité :

- À la commune
- Au département
- À la région

- Pensez-vous que l'imposition sur le patrimoine (taxes foncières...) doit être affectée en priorité :

- À la commune
- Au département
- À la région

20. Pensez-vous que l'assiette de la taxe d'habitation devrait être calculée :

- En totalité sur les revenus des ménages
- En majeure partie sur les revenus des ménages
- En faible partie sur les revenus des ménages
- En aucune mesure sur le revenu des ménages





## II. VOS MOYENS D'AGIR

### Les ressources financières

#### Pour aller plus loin...

**XV. Le développement d'une péréquation horizontale (entre les communes elles-mêmes ; entre les départements eux-mêmes ; entre les régions elles-mêmes) vous paraît-il souhaitable :**

- Oui
- Non

**XVI. Estimez-vous que les intercommunalités doivent également assumer un rôle péréquateur :**

- Oui, tout à fait
- Oui, dans une certaine mesure
- Non, pas du tout

## II. VOS MOYENS D'AGIR

### Les ressources humaines

**24. Voici un certain nombre de préoccupations citées par les agents des collectivités territoriales. Pour chacune, dites si vous les partagez :**

- La proportion de contractuels et non-titulaires oui  non
- La mobilité entre les fonctions publiques oui  non
- La formation oui  non
- La mutualisation de services et des emplois entre plusieurs collectivités oui  non
- L'existence de situations juridiques différentes pour des personnes exerçant les mêmes fonctions oui  non

**25. La fonction publique en France est répartie en trois entités (fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière). Faut-il :**

- Conserver en l'état cette organisation
- Fusionner les trois fonctions publiques
- L'aménager de manière à donner lieu à davantage de fluidité entre les différentes entités

**26. La mutualisation des moyens en personnels entre communes et EPCI représente-t-elle pour vous (2 réponses maximum) :**

- L'opportunité de développer de nouveaux services à la population
- Le risque d'une réduction des services à la population
- Une mesure pour réduire les coûts de fonctionnement
- Le développement de coopérations qui ont vocation à s'étendre

**27. Quels sont, selon vous, les principaux freins à cette mutualisation (2 réponses maximum) :**

- Les obstacles juridiques
- La complexité des procédures
- Les réticences des élus
- Les réticences des personnels

**28. Est-il souhaitable qu'une collectivité puisse recourir aux personnels de l'État pour l'accomplissement de certaines de ses compétences :**

- Oui
- Non

## II. VOS MOYENS D'AGIR

### Les ressources humaines

Pour aller plus loin...

#### **XVII. Les agents techniques territoriaux des établissements de l'enseignement (ex TOS) des collèges et lycées doivent-ils :**

- Relever uniquement de l'autorité hiérarchique de leur chef d'établissement (collège ou lycée)
- Relever uniquement de l'autorité hiérarchique du président du conseil général (pour les agents des collèges) ou du président du conseil régional (pour les agents des lycées)
- Demeurer soumis à une double hiérarchie : celle de leur établissement et celle du département ou de la région

### Le pouvoir normatif des collectivités territoriales

#### **29. La possibilité pour les régions d'édicter des schémas prescriptifs (à l'image des schémas régionaux d'organisation des soins) doit-elle :**

- Être supprimée
- Être maintenue pour les schémas pour lesquels elle est prévue aujourd'hui
- Être étendue à d'autres schémas qui seraient élaborés conjointement par les régions et les départements

Pour aller plus loin...

#### **XVIII. Le pouvoir réglementaire reconnu aux collectivités territoriales pour l'exercice de leurs compétences s'exerce pour l'application de la loi. Seriez-vous favorable à ce que des collectivités locales (régions, départements, grandes agglomérations) puissent bénéficier d'un pouvoir réglementaire autonome (dans les conditions fixées par la loi) :**

- Non
- Oui, d'une manière générale
- Oui, mais uniquement pour l'exercice de certaines compétences (*préciser*)

#### **XIX. Si des collectivités territoriales étaient autorisées à édicter leur propre réglementation, le contrôle du respect de celle-ci devrait-il relever :**

- De l'État
- De la collectivité concernée

### III. LES LIENS AVEC VOS PARTENAIRES

#### L'intercommunalité

**30. Le développement de l'intercommunalité vous semble-t-il constituer :**

- Une chance pour les communes
- Une menace pour les communes

**31. Le principe d'un seuil de 5 000 habitants pour la création d'un EPCI vous semble-t-il :**

- Adapté
- Trop élevé
- Trop bas

**32. À défaut d'accord entre les élus des communes sur la rationalisation de la carte intercommunale dans un département, pensez-vous que la décision finale doit plutôt revenir :**

- Toujours à la commission départementale de coopération intercommunale
- Toujours au préfet
- À la commission départementale de coopération intercommunale, sous réserve que s'y dégage une majorité renforcée (deux tiers de ses membres) et, à défaut, au préfet

**Pour aller plus loin...**

**XX. Les règles régissant les compétences des communautés de communes vous semblent-elles adaptées :**

- Oui, dans l'ensemble
- Oui, mais uniquement pour les compétences obligatoires
- Oui, mais uniquement pour les compétences optionnelles
- Non, ni pour les compétences obligatoires, ni pour les compétences optionnelles

**XXI. Les règles régissant les compétences des communautés urbaines vous semblent-elles adaptées :**

- Oui, dans l'ensemble
- Oui, mais uniquement pour les compétences obligatoires
- Oui, mais uniquement pour les compétences optionnelles
- Non, ni pour les compétences obligatoires, ni pour les compétences optionnelles

### III. LES LIENS AVEC VOS PARTENAIRES

#### L'intercommunalité

Pour aller plus loin...

**XXII. Les règles régissant les compétences des communautés d'agglomération vous semblent-elles adaptées :**

- Oui, dans l'ensemble
- Oui, mais uniquement pour les compétences obligatoires
- Oui, mais uniquement pour les compétences optionnelles
- Non, ni pour les compétences obligatoires, ni pour les compétences optionnelles

**XXIII. Les règles régissant les compétences des métropoles vous semblent-elles adaptées :**

- Oui, dans l'ensemble
- Oui, mais uniquement pour les compétences obligatoires
- Oui, mais uniquement pour les compétences optionnelles
- Non, ni pour les compétences obligatoires, ni pour les compétences optionnelles

**XXIV. Les règles régissant les compétences des syndicats d'agglomération nouvelle vous semblent-elles :**

- Plutôt bien ou bien adaptées
- Plutôt mal ou mal adaptées

#### L'assistance technique et les partenariats

**33. Quelles sont les services qui, selon vous, doivent être prioritairement impliqués dans le conseil aux communes (2 réponses maximum) :**

- Les services de l'État
- Les services de la région
- Les services du département
- Les services de l'intercommunalité

### III. LES LIENS AVEC VOS PARTENAIRES

#### L'assistance technique et les partenariats

##### Pour aller plus loin...

#### XXV. Jugez-vous utiles les agences locales d'assistance technique aux collectivités territoriales :

- Non
- Uniquement en outre-mer, comme c'est actuellement envisagé
- Oui, dans tous les territoires

#### - **Si oui**, quels doivent être les principaux domaines d'intervention de ces agences (2 réponses maximum) :

- L'élimination des déchets
- L'assainissement
- L'ingénierie
- L'urbanisme

#### XXVI. Êtes-vous favorable à des mutualisations de moyens :

- Entre communes et intercommunalités oui  non
- Entre bloc communal et département oui  non
- Entre département et région oui  non
- Entre collectivités et État oui  non

#### - Et dans quels domaines :

- l'ingénierie oui  non
- l'urbanisme oui  non
- les moyens généraux (flotte de véhicules, informatique...) oui  non

#### XXVII. Pensez-vous que les « financements croisés » (à savoir la participation de plusieurs niveaux de collectivités, voire de l'État, au financement d'opérations locales) doivent être :

- Interdits, sauf, éventuellement, dans certains domaines prévus par la loi
- Autorisés en tout domaine, sans restrictions particulières
- Autorisés en tout domaine, mais dans des conditions prévues par la loi

### III. LES LIENS AVEC VOS PARTENAIRES

#### L'assistance technique et les partenariats

##### Pour aller plus loin...

#### XXVIII. Dans l'hypothèse où l'on fixerait des conditions aux financements croisés, lesquelles conviendrait-il de prévoir :

- Un plafonnement du nombre de collectivités susceptibles de participer au financement d'une même opération oui  non
- L'obligation, dans certains domaines, d'avoir une part significative du financement de l'opération prise en charge par un niveau de collectivités déterminé (bloc communal, département ou région, selon les cas) oui  non
- L'obligation, pour la collectivité maître d'ouvrage, de prendre elle-même en charge une part significative du financement de l'opération oui  non

#### XXIX. À partir de quel niveau considèreriez-vous qu'une collectivité prend en charge une part significative du financement d'une opération :

- 20 % du coût total
- Un tiers du coût total
- La moitié du coût total

#### XXX. Faut-il développer le recours à une collectivité chef de file pour la conduite de certaines politiques :

- Non
- Oui, en assouplissant les conditions dans lesquelles les collectivités peuvent s'entendre pour désigner l'une d'elles comme chef de file
- Oui, en désignant dans la loi, pour certaines politiques publiques, le niveau de la collectivité territoriale chef de file

#### XXXI. Jugez-vous utile de concevoir une nouvelle procédure de contrat de projet État-Région :

- Oui
- Non

##### ***Si oui, que devrait modifier cette nouvelle procédure :***

- Les conditions de la négociation oui  non
- Le contenu des contrats oui  non
- Le respect des engagements oui  non
- Le pilotage oui  non
- L'association des autres collectivités territoriales oui  non

### III. LES LIENS AVEC VOS PARTENAIRES

#### L'assistance technique et les partenariats

##### Pour aller plus loin...

**XXXII. Seriez-vous favorable à un renforcement de la cohérence des interventions des départements et de la région :**

- Oui
- Non

**- Si oui, quelles initiatives vous sembleraient de nature à faciliter ce renforcement :**

- La fusion des départements et de la région au sein d'une collectivité unique oui  non
- Des élus communs à la région et aux départements oui  non
- Un recours accru à la voie contractuelle oui  non
- Une conférence régionale des exécutifs associant le président de la région et les présidents des départements oui  non

**XXXIII. Faut-il renforcer la cohérence des interventions du département, d'une part, et des communes et EPCI, d'autre part :**

- Oui
- Non

**- Si oui, quel dispositif vous semblerait de nature à faciliter ce renforcement :**

- La création, dans chaque département, d'une conférence des exécutifs réunissant le président du conseil général, les présidents des EPCI et, éventuellement, des représentants des communes oui  non
- Un recours accru à la voie contractuelle oui  non

**XXXIV. L'existence de pays dans certains territoires vous paraît-elle :**

- Utile
- Inutile

**XXXV. Êtes-vous favorable à la mise en place d'un mécanisme d'échange sur les bonnes pratiques territoriales associant des représentants de l'État et des élus locaux pour conduire des réflexions communes sur l'organisation, le financement et les compétences des collectivités territoriales :**

- Oui
- Non

### III. LES LIENS AVEC VOS PARTENAIRES

#### Les relations avec l'État

34. Selon vous, serait-il utile de mettre en place, au niveau national, une instance officielle et permanente de concertation entre l'État et les collectivités territoriales chargée de coordonner l'action et les moyens mobilisés par chacun :

- Oui
- Non

35. Selon vous, serait-il utile de mettre en place, au niveau régional, une structure de concertation entre l'État (préfet) et les collectivités territoriales :

- Oui
- Non

36. Selon vous, serait-il utile de mettre en place, au niveau départemental, une structure de concertation entre l'État (préfet) et les collectivités territoriales :

- Oui
- Non

37. Seriez-vous favorable à un recours accru à l'expérimentation locale avant l'éventuelle généralisation de réformes relatives aux collectivités territoriales :

- Oui
- Non

38. Quels sont les domaines dans lesquels un allègement des contraintes législatives et réglementaires sur les collectivités territoriales vous semble le plus souhaitable (2 réponses maximum) :

- Urbanisme
- Environnement
- Marchés publics



### III. LES LIENS AVEC VOS PARTENAIRES

#### Les relations avec l'État

**43. Le cas échéant, pensez-vous que l'assistance que vous apportaient les services déconcentrés de l'État devrait désormais être assurée par :**

- Le secteur privé
- Le secteur public
- Le secteur privé ou le secteur public selon les cas

**44. Selon vous, la réorganisation de l'implantation des services publics conduite ces dernières années doit-elle être :**

- Poursuivie dans les mêmes conditions
- Poursuivie en adaptant la méthode
- Arrêtée en l'état (avec confirmation des décisions déjà prises)
- Réexaminée (y compris en ce qui concerne les décisions déjà prises)

#### **Pour aller plus loin...**

**XXXVII. En cas de révision de la méthode de réorganisation de l'implantation des services publics, seriez-vous favorable à la mise en place d'un dispositif d'association des élus locaux aux décisions :**

- Non
- Oui, au niveau de chaque arrondissement
- Oui, au niveau du département

## IV. Quelques questions complémentaires pour une meilleure prise en compte des spécificités de l'outre-mer

### Questions aux élus des régions et départements d'outre-mer, des collectivités d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie

#### Les compétences : pertinence et répartition

1. Les compétences de votre région, département ou collectivité permettent-elles une prise en compte effective des caractéristiques et des contraintes locales ?

- Oui
- Non

2. Votre région, département ou collectivité dispose-t-il de compétences adaptées à la défense et à la promotion de ses intérêts propres ?

- Oui
- Non

3. Votre région, département ou collectivité dispose-t-il des leviers nécessaires à la promotion d'une meilleure insertion dans son environnement régional ?

- Oui
- Non (*expliquer*)

4. Le régime foncier applicable dans votre région, département ou collectivité est-il :

- Adapté aux exigences de la sécurité juridique et propice au développement économique
- En instance de réforme
- Obsolète et préjudiciable au développement économique

#### Les relations avec les autres collectivités

5. La répartition des compétences entre la région, le département – ou la collectivité – et les communes vous paraît-elle :

- Équilibrée
- Défavorable aux communes
- Défavorable à la région, au département / à la collectivité

6. Votre collectivité (région, département, COM, commune...) dispose-t-elle d'un accompagnement technique suffisant pour développer l'intercommunalité ?

- Oui
- Non

## IV. Quelques questions complémentaires pour une meilleure prise en compte des spécificités de l'outre-mer

### Questions aux élus des régions et départements d'outre-mer, des collectivités d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie

#### Les relations avec l'État

#### 7. Selon vous, la création de la Délégation générale à l'outre-mer :

- A amélioré ou plutôt amélioré le service rendu par l'administration centrale de l'outre-mer aux régions, départements et collectivités
- N'a pas sensiblement modifié le service rendu aux régions, départements et collectivités
- A entraîné une dégradation du service rendu

#### 8. Pensez-vous que l'administration centrale de l'outre-mer devrait avoir un caractère interministériel ?

- Oui
- Non

#### 9. Pensez-vous que les procédures et l'organisation administratives actuelles permettent d'anticiper et de garantir la défense des intérêts des collectivités ultramarines françaises à Bruxelles ?

- Oui
- Non

#### 10. Compte tenu des évolutions institutionnelles des régions, départements et collectivités d'outre-mer, vous paraît-il nécessaire de renforcer les fonctions d'expertise et de contrôle de l'administration déconcentrée ?

- Oui
- Non

#### 11. Diriez-vous du droit applicable aux communes de votre région, département ou collectivité qu'il est :

- Adapté à la situation de ces communes
- Inapproprié et trop contraignant pour les communes (*préciser, exemples*)
- Obsolète (*préciser, exemples*)

#### Les ressources financières

#### 12. Si votre collectivité rencontre des difficultés financières, ces difficultés sont-elles principalement dues :

- Aux insuffisances de la fiscalité locale
- Aux modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement
- Aux modalités de rémunération des fonctionnaires territoriaux
- À une autre cause (*préciser*)

## IV. Quelques questions complémentaires pour une meilleure prise en compte des spécificités de l'outre-mer

### Questions aux élus des régions et départements d'outre-mer, des collectivités d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie

#### Les ressources financières

**13. Si votre collectivité rencontre des difficultés en matière de recouvrement des impôts locaux, ces difficultés sont-elles liées :**

- À un recensement insuffisant des bases cadastrales
- À une implication insuffisante de l'État
- À d'autres raisons (*expliquer*)

**14. La répartition des ressources fiscales entre votre région, département ou collectivité et les communes vous paraît-elle :**

- Équilibrée grâce à un mécanisme de péréquation
- Déséquilibrée en raison de l'inadaptation du mécanisme de péréquation
- Déséquilibrée en raison de l'absence de fonds de péréquation

**15. Les modalités de détermination du montant des dotations de l'État aux communes d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie vous paraissent-elles adaptées aux spécificités de ces communes ?**

- Oui
- Non

**16. Quelles mesures appelleriez-vous prioritairement de vos vœux au bénéfice des finances des communes d'outre-mer (2 réponses maximum) :**

- Une meilleure identification des bases de la fiscalité locale
- Une amélioration du recouvrement des recettes fiscales locales
- Une meilleure péréquation entre les communes d'outre-mer et les communes de métropole
- Autre (*préciser*)

**17. Selon vous, la perspective de l'arrivée à terme du régime actuel de l'octroi de mer, prévue pour 2014, doit plutôt :**

- Conduire les autorités françaises à faire de sa reconduction à l'identique une priorité de sa politique européenne
- Conduire les autorités françaises à préparer des mesures internes pour compenser une inévitable modification de ce régime

## IV. Quelques questions complémentaires pour une meilleure prise en compte des spécificités de l'outre-mer

### Questions aux élus des régions et départements d'outre-mer, des collectivités d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie

#### Les ressources financières

18. Selon vous, quels sont les principaux freins à la mobilisation des crédits européens (2 réponses maximum) :

- La complexité des procédures
- Le manque de formation des personnels
- La faiblesse des fonds disponibles servant d'adossement aux financements européens
- Autre (préciser)

#### Les ressources humaines

19. Le dispositif de formation des fonctionnaires territoriaux vous paraît-il :

- Efficace
- Inadapté
- Insuffisant

20. Pour la majoration des traitements des fonctionnaires territoriaux en poste outre-mer, seriez-vous favorable :

- Au maintien du mode de calcul actuel
- À un mode de calcul davantage lié aux différences du coût de la vie par rapport à la métropole

#### Définition des évolutions prioritaires

21. Parmi les réformes suivantes, quelle seraient selon vous les plus urgentes à réaliser (2 réponses maximum) ?

- Redéfinir les compétences respectives de la région, département ou de la collectivité et des communes
- Mettre en place un fonds de péréquation intercommunal
- Réformer le fonds de péréquation existant
- Moderniser le régime foncier
- Adapter les normes nationales et européennes aux réalités locales
- Autre (préciser)

#### IV. Quelques questions complémentaires pour une meilleure prise en compte des spécificités de l'outre-mer

##### Questions aux élus des collectivités d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie

**22. Diriez-vous des pouvoirs normatifs dont dispose votre collectivité qu'elle est :**

- En mesure de les exercer
- Confrontée à des difficultés d'exercice en raison d'un manque d'appui technique
- Dans l'incapacité de les exercer de façon suivie

**23. Vous paraît-il souhaitable que votre collectivité exerce une compétence normative à l'égard des communes ?**

- Oui
- Non

**24. Le statut de votre collectivité est-il respectueux de la libre administration des communes ?**

- Oui
- Non

**25. Le droit applicable dans votre collectivité permet-il le développement d'intercommunalités à fiscalité propre ?**

- Oui
- Non

**26. Un appui technique spécifique pour le développement des intercommunalités vous paraît-il nécessaire ?**

- Oui
- Non

**Vos commentaires éventuels** (2 000 signes maximum)

**Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.**

**Les réponses au questionnaire devront être envoyées avant le 22 février 2012  
à l'adresse suivante :**

**Sénat  
États généraux de la démocratie territoriale  
15, Rue de Vaugirard  
75 291 Paris Cedex 06**